

Communiqué de presse

La CNDP et le NIIAT visent la formation de 20.000 jeunes autour de la protection de la vie privée

Rabat le 21 octobre 2026

La CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) et le NIIAT (Institut National d'Innovation et de Technologie Avancée) ont signé, ce mercredi 21 octobre 2026 au siège de la CNDP à Rabat, une convention de partenariat d'adhésion du NIIAT au programme DATA-TIKA. Cet engagement commun vise à promouvoir culture numérique responsable, éthique et respectueuse de la vie privée.

La convention a été signée par Monsieur Abdellatif Belmkadem, président du NIIAT et par Monsieur Omar SEGHROUCHNI, président de la CNDP.

À travers ce partenariat, les deux signataires s'engagent, dans les prochains six mois, à mettre en œuvre dans la région de Casablanca-Settat, une phase pilote visant à former au moins 20.000 jeunes aux principes de la protection de la vie privée. Cette expérience sera généralisée à l'échelle nationale.

Convaincu que la protection des données à caractère personnel n'est pas une contrainte mais un pilier de confiance et une composante structurante de toute innovation responsable, le NIIAT inscrit pleinement son action dans l'approche Privacy By Design.

Par cette adhésion, les deux partenaires s'engagent à ancrer une culture numérique et citoyenne auprès de jeunes apprenants, des éducateurs et des partenaires de l'Institut, et de contribuer à l'effort national de sensibilisation à la protection de la vie privée porté par la CNDP.

Piloté par la CNDP, DATA-TIKA est un programme national qui place la protection du citoyen marocain au cœur de l'écosystème numérique, conformément à la loi n° 09.08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Ce partenariat traduit leur volonté commune de former une génération de talents technologiques qui placent le respect de la vie privée et l'éthique au cœur de leurs pratiques.

À propos de la CNDP

La protection de la vie privée, au Maroc, est consacrée par l'article 24 de la Constitution du Royaume : « Toute personne a droit à la protection de sa vie privée... ». La CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) a été créée par le Dahir n° 1-09-15 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (BO n° 5714 du 05/03/2009).

À propos du NIIAT

L'Institut National d'Innovation et de Technologie Avancée (NIIAT) est une association marocaine à but non lucratif et non gouvernementale, fondée en 2020 et dont le siège est à Casablanca. Le NIIAT vise à autonomiser et à renforcer les capacités des jeunes, des femmes ainsi que des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, à travers des programmes innovants qui allient autonomisation sociale et technologies de pointe.